



FINANCEMENT DU SIEDS :
70 % DU MONTANT HT DES TRAVAUX
plafonné à 5 000€/an/collectivité



RÉPONDRE À L'URGENCE
ACTUELLE SUR LA CRISE DE
L'ÉNERGIE, PAR DES
FINANCEMENTS DIRECTS

Ce programme est particulièrement adapté si aucuns travaux importants de réhabilitation n'est prévu dans les 3 ou 4 ans sur le bâtiment.

La demande doit être formulée par site.

CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

- L'opération répond aux spécifications techniques du SIEDS (<https://www.sieds.fr/financement-travaux-collectivite/renovation-energetique-batiments-publics/programme-actions-gain-rapide/>)
- Le devis non engagé est validé par le SIEDS à travers un courrier de notification avant le démarrage des travaux, n'hésitez pas à contactez le SIEDS pour tout projet de rénovation afin d'être conseillé et accompagné par nos « Économies de flux ».
- Le demandeur devra obligatoirement rétrocéder les CEE* au SIEDS et mentionner son acceptation au SIEDS dans le cadre de sa demande initiale (pour les demandes en régie).
- Après acceptation par le SIEDS notifiée au bénéficiaire, ce dernier devra mentionner la participation financière du SIEDS dans ses opérations de communication, apposer la formule « opération réalisée avec le concours financier du SIEDS » accompagné du logotype du SIEDS.
- La collectivité s'engage à répondre favorablement à toute demande de contrôle de l'exécution des travaux par un organisme certifié dans le cadre du dispositif des CEE et de la démarche qualité du SIEDS.

* Certificat d'économies d'énergie

MODALITÉ DE LA DEMANDE

Elle doit être effectuée par la collectivité selon les spécifications techniques du SIEDS.

La demande doit être formulée par site.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les petits travaux d'économies d'énergies ont pour effet un gain rapide sur les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires.

Les faibles coûts d'investissement de ces actions et les temps de retour rapides associés en font des leviers prioritaires pour engager par la suite des travaux de rénovation plus lourds.

Les gestionnaires de bâtiments pouvant mettre en place un certain nombre d'actions sont encouragés à passer à l'action et à s'engager dans une dynamique croissante d'amélioration énergétique de leurs locaux, en commençant par les opérations les plus simples et rapides à mettre en œuvre.

LES EXEMPLES D'ACTION
À GAIN RAPIDE

* Opération réalisable en régie

LÉGENDE



Actions par thématique	Avantages				Investissement		Fiche CEE
MAÎTRISER MON CHAUFFAGE							
Remplacement des robinets thermostatiques *	++	++	++	++	+	++	OUI
Isolation des combles *	++	++	++	++	++	++	OUI
Isolation des planchers bas *	++	++	++	++	++	++	OUI
Calorifuge des points singuliers *	+	+	+	NC	+	+	NC
Calorifuge des réseaux *	+	+	+	NC	+	+	NC
Mise en place d'un thermostat programmable *	+	+	+	NC	NC	+	NC

Actions par thématique	Avantages				Investissement		Fiche CEE
ÉCONOMISER L'ÉLECTRICITÉ							
Passage des luminaires en LED *	++	++	+	++	+	++	NC
Éclairage sur détection de présence *	+	+	+	NC	+	+	NC
Installation de prises programmables *	+	+	+	NC	+	+	NC

Actions par thématique	Avantages				Investissement		Fiche CEE
BIEN EXPLOITER MES BÂTIMENTS							
Mise à jour des plans d'architecte et plans d'évacuation	NC	++	NC	+	+	++	NC
Mise à jour du schéma de principe chaufferie ou CVC	+	++	+	+	+	++	NC
Désembouage / rinçage des installations de chauffage	+	++	+	NC	+	+	NC
Nettoyage VMC / Remplacement des filtres	+	+	+	+	+	+	NC
Installation de sous-compteurs d'énergie *	NC	+	NC	NC	+	++	NC
Mise en place de brise soleil extérieur *	NC	NC	NC	++	NC	++	NC

Actions par thématique	Avantages				Investissement		Fiche CEE
ÉCONOMISER L'ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISER MON CHAUFFAGE							
Mise en place d'une horloge sur les VMC pour l'arrêt le soir et le week-end *	+	+	+	NC	+	+	NC

Actions par thématique	Avantages				Investissement		Fiche CEE
ÉCONOMISER L'EAU							
Mise en place de systèmes hydro-économes * (pommes de douche/régulateurs de jet mousseurs)	+	+	+	NC	+	+	OUI

INTERLOCUTEURS : renovation@sieds.fr